



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 5391

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la déclaration particulièrement solennelle de la Confédération européenne des anciens combattants (CEAC), réunie le 28 septembre 2002 à Kassel. La CEAC a rappelé que l'idée fondatrice de la construction européenne a été « l'élimination des causes de conflits et l'établissement d'une paix durable entre les peuples ». Il lui demande la suite qu'elle envisage de réserver aux propositions de la CEAC qui, constatant l'insuffisance des résultats du Sommet de la Terre, tenu à Johannesburg, rappelle sa déclaration du 12 février 1990 dans laquelle elle affirmait : « l'organisation d'une grande Europe réconciliée permettra de mieux affronter les défis auxquels seront confrontés les hommes de demain : les fanatismes religieux ou nationalistes, les oppressions et les totalitarismes sous tous leurs aspects, la pauvreté et l'ignorance, les déséquilibres démographiques, les maladies nouvelles et les atteintes à l'environnement ». Aussi la CEAC exhorte solennellement l'Union européenne à prendre conscience de ses hautes responsabilités, à s'exprimer d'une seule voix et à agir avec détermination. Il souhaite que cette déclaration inspire l'action gouvernementale à tous égards.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5391

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3788